

nommer membres de ce contingent un aussi grand nombre que possible de ceux qui sont allés maintenir la loi et l'ordre en Afrique du Sud.

M. BENNETT : Lorsque j'ai donné mon avis de motion, je ne savais pas quel serait l'effectif du contingent, et j'ai cru bon, en conséquence, de dire qu'il devrait être composé exclusivement de ceux qui étaient revenus d'Afrique. Je savais que 5,000 hommes de la fine fleur du Canada avaient répondu à l'appel et étaient allés en Afrique, et je suis heureux d'apprendre que 500 de ces braves sont revenus sains et saufs au pays. Si j'ai dit dans ma motion que le contingent d'honneur devrait être composé exclusivement de soldats d'Afrique, c'est parce que je ne savais pas le nombre que le gouvernement se proposait d'envoyer, et je croyais aussi que ceux qui avaient fait le service en Afrique devaient avoir la préférence. Il est bien beau de dire que le contingent doit représenter tous nos corps de milice, et qu'il sera accueilli en Angleterre avec force applaudissements à cause de ce fait, mais je dirai à l'honorable ministre que si lorsque le contingent défilera par les rues de Londres avec drapeaux canadiens et drapeaux anglais en tête on pouvait dire de lui qu'il est composé de soldats qui ont vu le feu en Afrique, les applaudissements de la foule seraient beaucoup plus grands que s'il ne paraissait que comme échantillon des différents corps de milice du Canada. L'honorable ministre sourit, mais, M. l'Orateur, je puis lui dire que le pays ne sourira pas lorsqu'il apprendra qu'il y a des gens qui déjà se préparent à entrer dans les corps de milice du pays afin de pouvoir prendre part à cette excursion très pacifique, à ce voyage de plaisir, pendant lequel on aura à sa disposition tout ce qu'il y a de mieux ; et ce seront des gens qui n'auront même jamais manifesté au gouvernement ou au ministère de la Milice le désir d'aller s'exposer au feu des canons en Afrique du Sud.

Le ministre nous apprend aujourd'hui, que le contingent, à cause de la nécessité d'avoir des représentants des milices du Nord-Ouest, sera composée de 550 hommes, un chiffre élevé, mais je dois dire que si l'on accepte d'autres que des soldats qui sont allés en Afrique du Sud il n'y aura pas beaucoup de places vacantes pour les soldats du Nord-Ouest. On me permettra de répéter encore une fois que nous avons dans chaque ville et comté de toutes les provinces du Canada des jeunes gens qui sont allés en Afrique du Sud, et je dis que c'est injuste à leur égard, eux qui n'ont pas hésité à risquer leur vie, et à sacrifier leurs emplois dans plusieurs cas, que de leur refuser de prendre part à cette parade éclatante que l'on va faire en Angleterre, parce qu'ils ne sont pas membres d'un corps de milice canadien quelconque et qu'ils ne seront pas à l'honneur comme ils ont été à la peine. Je dis que l'opinion est générale dans le peuple que les meilleurs représentants que le Ca-

nada peut mettre dans ce contingent d'honneur, sont ceux qui n'ont pas craint de s'exposer aux balles de l'ennemi pour servir le drapeau anglais en Afrique, lorsque l'heure critique était arrivée. J'ai encore confiance que le ministre va changer d'avis et qu'il va nous dire que tous ceux qui pourront prouver qu'ils ont pris part à la guerre en Afrique du Sud, auront droit de faire partie du contingent.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Mon honorable ami retirerait alors sa motion ?

M. BENNETT : Si l'honorable ministre veut déclarer, en outre de ce qu'il a déjà dit, que tous ceux qui ont servi en Afrique auront la préférence, je considérerai alors sérieusement ce que je devrai faire.

M. M. V. AVERY (Addington) : J'aimerais que l'on augmente le nombre de ceux qui auront droit de faire partie du contingent. Ils sont nombreux, je crois, ceux qui aimeraient à aller en Angleterre, et pour ma part, je serais disposé à étendre les limites du choix que l'on va faire, et je proposerais de composer un contingent un peu plus nombreux.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Le nombre est fixé par le Bureau de la guerre ou par le gouvernement impérial. Le maximum que nous pouvons envoyer est cinq cent quatre-vingts.

M. BORDEN (Halifax) : J'aimerais à savoir de l'honorable ministre de la Milice si dans le choix des membres du contingent on donnera la préférence à ceux qui ont servi dans l'Afrique du Sud, ou à ceux qui ont offert leurs services.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Je crois avoir donné réponse à cela.

M. BORDEN (Halifax) : Je n'ai pas très bien compris.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Je vais la répéter alors. Ce que j'ai dit ou ce que j'ai voulu dire, est que les corps qui sont allés en Afrique seront représentés dans ce contingent d'honneur. C'est là ce que j'ai voulu dire et je le répète. Quant à la préférence à donner à ceux qui ont fait le service en Afrique, je ne comprends pas bien quelle autre préférence nous pourrions leur donner en sus de celle que nous leur accordons déjà. Nous voulons que le contingent du couronnement représente bien notre milice, et il devra nécessairement comprendre des représentants des contingents qui sont allés en Afrique y compris celui de lord Strathcona.

M. BENNETT : Il est évident pour moi, d'après cette réponse, que ceux qui ont offert et donné leurs services en Afrique du Sud, n'auront pas la place d'honneur, parce que ce serait la place d'honneur que de droit